

Le vendredi 11 janvier 2019

Au PDG de THALES GROUPE, Monsieur Patrice CAINE

Copie à M. D. TOURNADRE, DRH GROUPE THALES, M. P. GROISY, DRH THALES France, Les DRH des Entités THALES

Monsieur le Président,

Chaque année, lors des Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) sur la politique salariale, les Délégués Syndicaux **SUPPer** constatent que leurs interlocuteurs désignés par la direction de Thales disposent de marges de manœuvres insuffisantes pour répondre aux attentes des salariés.

Quand des Organisations Syndicales et **SUPPer** demandent pourquoi leurs interlocuteurs aux NAO (généralement les DRH des entités Thales) ne peuvent réviser à la hausse leurs propositions, ceux-ci répondent que la politique salariale est décidée au niveau du Groupe et qu'ils ne font qu'appliquer les directives reçues de leur hiérarchie au plus haut niveau du groupe Thales, qui à son tour soutient qu'elle délègue aux DRH des entités la responsabilité de la politique salariale comme vous l'avez-vous-même réaffirmé à BREST début 2018 devant les représentants du personnel locaux et les dirigeants de DMS.

Monsieur CAINE, une telle situation où les dirigeants locaux et centraux de Thales se renvoient ainsi la balle pour désigner le responsable de la politique salariale est parfaitement inacceptable et paralyse le dialogue social sur les NAO.

Aussi, afin de clarifier les rôles de chacun et permettre un dialogue constructif lors des NAO 2019, **SUPPer** considère que votre position de plus haute autorité de Thales fait de vous le premier responsable de la politique salariale. A ce titre, **SUPPer** vous considère comme l'interlocuteur privilégié pour négocier l'enveloppe globale attribuée aux augmentations de salaires du personnel Thales.


Sur ce point fondamental de la politique salariale, **SUPPer** tient à souligner que les excellents résultats que vous présentez à la presse et aux actionnaires ainsi que les nombreuses années de « modération salariale » auxquelles les salariés de Thales ont été soumis imposent et justifient un effort exceptionnel de votre part en 2019 sur les salaires. Cela mettra les salariés dans les meilleures dispositions pour relever les défis très ambitieux que vous leurs avez fixés.

Compte tenu de ce contexte, un budget global NAO 2019 de l'ordre de 5% montrerait à tous les salariés que votre considération pour eux équivaut celle que vous accordez aux actionnaires.

Cela permettrait d'approcher une répartition en 3 tiers du résultat de l'entreprise entre salariés, actionnaires et investissement.

Veuillez agréer Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Le président du syndicat SUPPer, Jean Chambrun



Visa J. CHAMBRUN